



Maîtrise d'ouvrage

EUROPEAN HOMES 278

10-12, Place Vendôme
75001 PARIS
Tél : 01.44.50.13.13



Maîtrise d'œuvre d'exécution

INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS

10-12, Place Vendôme
75001 PARIS
Tél : 01.44.50.13.13
Fax : 01.44.50.13.00

QUEVERT

Le Clos Verde

Logements collectifs

NOTICE DESCRIPTIVE

VENTE VEFA

ARTICLE 18 DU DECRET 671166

DU 22 DECEMBRE 1967, JO DU 29 JUIN 1968

ARRETE AU 22 DECEMBRE 1968

Indice	Libellé		Date
0	Emission initiale		03/05/2023
ENTITE EMETTRICE			
EUROPEAN HOMES 278 10 – 12, Place Vendôme 75001 PARIS		Etabli par : Visa :	Approuvé Techniquement par : Date : Visa :
			Groupe Qualité 23/07/03
		Vérifié par : Visa :	Validé projet par : Date : Visa :

Numérotation	Nom du fichier	Echelle
	Notice descriptive Sw QH	N/A

<p>NOTICE DESCRIPTIVE</p> <p>QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>
--

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	<i>Fouilles</i>	6
1.1.2	<i>Fondations</i>	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	<i>Murs du sous-sol</i>	6
1.2.2	<i>Murs de façades (aux divers niveaux)</i>	6
1.2.3	<i>Murs pignons</i>	6
1.2.4	<i>Murs mitoyens</i>	6
1.2.5	<i>Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)</i>	6
1.2.6	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)</i>	6
1.2.7	<i>Murs ou cloisons séparatifs</i>	6
1.3	PLANCHERS.....	7
1.3.1	<i>Planchers sur étage courant</i>	7
1.3.2	<i>Planchers sous terrasse</i>	7
1.3.3	<i>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés</i>	7
1.3.4	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts</i>	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.4.1	<i>Entre pièces principales</i>	7
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de service</i>	7
1.5	ESCALIERS.....	7
1.5.1	<i>Escaliers</i>	7
1.5.2	<i>Escaliers de secours</i>	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.6.1	<i>Conduits de fumée des locaux de l'immeuble</i>	7
1.6.2	<i>Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble</i>	7
1.6.3	<i>Conduits d'air frais</i>	7
1.6.4	<i>Conduits de fumée de chaufferie</i>	7
1.6.5	<i>Ventilation haute de chaufferie</i>	7
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1	<i>Chutes d'eaux pluviales</i>	8
1.7.2	<i>Chutes d'eaux usées</i>	8
1.7.3	<i>Canalisations en sous-sol</i>	8
1.7.4	<i>Branchements aux égouts</i>	8
1.8	TOITURES.....	8
1.8.1	<i>Charpente, couverture et accessoires</i>	8
1.8.2	<i>Etanchéité et accessoires</i>	8
1.8.3	<i>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers</i>	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales</i>	9
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service</i>	9
2.1.3	<i>Sols des balcons, loggias et séchoirs</i>	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	9
2.2.1	<i>Revêtements muraux des pièces de service</i>	9
2.2.2	<i>Revêtements muraux dans autres pièces</i>	9
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	9
2.3.1	<i>Plafonds des pièces intérieures</i>	9
2.3.2	<i>Plafonds des séchoirs à l'air libre</i>	9
2.3.3	<i>Plafonds des loggias</i>	9
2.3.4	<i>Sous face des balcons</i>	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	10
2.4.1	<i>Menuiseries extérieures des pièces principales</i>	10
2.4.2	<i>Menuiseries extérieures des pièces de service</i>	10

<p>NOTICE DESCRIPTIVE</p> <p>QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>
--

2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	10
2.5.1	<i>Pièces principales</i>	10
2.5.2	<i>Pièces de service</i>	10
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	10
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis</i>	10
2.6.2	<i>Portes intérieures</i>	10
2.6.3	<i>Impostes en menuiseries</i>	10
2.6.4	<i>Portes palières</i>	10
2.6.5	<i>Portes de placards</i>	11
2.6.6	<i>Portes de locaux de rangement</i>	11
2.6.7	<i>Moulures et habillages</i>	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	11
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis</i>	11
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies</i>	11
2.7.3	<i>Ouvrages divers</i>	11
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	11
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis</i>	11
2.8.2	<i>Peintures intérieures</i>	12
2.8.3	<i>Papiers peints</i>	12
2.8.4	<i>Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)</i>	12
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	12
2.9.1	<i>Equipements ménagers</i>	12
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie</i>	12
2.9.3	<i>Equipements électriques</i>	13
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations</i>	13
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement</i>	14
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication</i>	14
2.9.7	<i>Autres équipements</i>	14
3	ANNEXES PRIVATIVES	15
3.1	RANGEMENTS EXTERIEURS	15
3.1.1	<i>Murs et cloisons</i>	15
3.1.2	<i>Plafonds</i>	15
3.1.3	<i>Sols</i>	15
3.1.4	<i>Portes d'accès</i>	15
3.1.5	<i>Ventilation naturelle</i>	15
3.1.6	<i>Equipement électrique</i>	15
3.2	BOX ET PARKING COUVERT	15
3.2.1	<i>Murs ou cloisons</i>	15
3.2.2	<i>Plafonds</i>	15
3.2.3	<i>Sols</i>	15
3.2.4	<i>Porte d'accès</i>	15
3.2.5	<i>Ventilation naturelle</i>	15
3.2.6	<i>Equipement électrique</i>	15
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	15
3.3.1	<i>Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)</i>	15
3.3.2	<i>Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)</i>	15
3.3.3	<i>Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)</i>	15
3.3.4	<i>Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)</i>	15
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	16
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	16
4.1.1	<i>Sols</i>	16
4.1.2	<i>Parois</i>	16
4.1.3	<i>Plafonds</i>	16
4.1.4	<i>Eléments de décoration</i>	16
4.1.5	<i>Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</i>	16
4.1.6	<i>Boîte aux lettres et à paquets</i>	16
4.1.7	<i>Tableau d'affichage</i>	16

<p>NOTICE DESCRIPTIVE</p> <p>QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>
--

4.1.8	<i>Chauffage</i>	16
4.1.9	<i>Equipement électrique</i>	16
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	16
4.2.1	<i>Sols</i>	16
4.2.2	<i>Murs</i>	16
4.2.3	<i>Plafonds</i>	16
4.2.4	<i>Eléments de décoration</i>	17
4.2.5	<i>Chauffage</i>	17
4.2.6	<i>Portes</i>	17
4.2.7	<i>Equipement électrique</i>	17
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	17
4.3.1	<i>Sols</i>	17
4.3.2	<i>Murs</i>	17
4.3.3	<i>Plafonds</i>	17
4.3.4	<i>Portes d'accès</i>	17
4.3.5	<i>Rampes d'accès pour véhicules</i>	17
4.3.6	<i>Equipement électrique</i>	17
4.4	CAGES D'ESCALIERS	17
4.4.1	<i>Sols des paliers</i>	17
4.4.2	<i>Murs</i>	17
4.4.3	<i>Plafonds</i>	17
4.4.4	<i>Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</i>	17
4.4.5	<i>Chauffage, ventilation</i>	18
4.4.6	<i>Eclairage</i>	18
4.5	LOCAUX COMMUNS	18
4.5.1	<i>Garages à bicyclettes, voitures d'enfants</i>	18
4.5.2	<i>Buanderie collective</i>	18
4.5.3	<i>Séchoir collectif</i>	18
4.5.4	<i>Locaux d'entretien</i>	18
4.5.5	<i>Locaux sanitaires</i>	18
4.6	LOCAUX SOCIAUX	18
4.6.1	<i>Salle de bricolage</i>	18
4.6.2	<i>Salle de jeux et de réunions</i>	18
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	18
4.7.1	<i>Local de réception des ordures ménagères.</i>	18
4.7.2	<i>Chaufferie</i>	18
4.7.3	<i>Sous-station de chauffage</i>	18
4.7.4	<i>Local des surpresseurs</i>	18
4.7.5	<i>Local transformateur E.D.F.</i>	18
4.7.6	<i>Local machinerie ascenseur</i>	18
4.7.7	<i>Local ventilation mécanique</i>	18
4.8	CONCIERGERIE	19
4.8.1	<i>Composition du local</i>	19
4.8.2	<i>Equipement divers</i>	19
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	20
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	20
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	20
5.2.1	<i>Equipement thermique de chauffage</i>	20
5.2.2	<i>Service d'eau chaude</i>	20
5.3	TELECOMMUNICATIONS	20
5.3.1	<i>Téléphone</i>	20
5.3.2	<i>Antennes TV et radio</i>	20
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	20
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	20
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	20
5.6.1	<i>Comptages généraux</i>	20
5.6.2	<i>Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau</i>	21
5.6.3	<i>Colonnes montantes</i>	21

<p>NOTICE DESCRIPTIVE</p> <p>QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>
--

5.6.4	<i>Branchements et comptages particuliers</i>	21
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	21
5.7.1	<i>Colonnes montantes</i>	21
5.7.2	<i>Branchement et comptages particuliers</i>	21
5.7.3	<i>Comptages des services généraux</i>	21
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	21
5.8.1	<i>Comptages des services généraux</i>	21
5.8.2	<i>Colonnes montantes</i>	21
5.8.3	<i>Branchement et comptages particuliers</i>	21
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	22
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	22
6.1.1	<i>Voirie d'accès</i>	22
6.1.2	<i>Trottoirs</i>	22
6.1.3	<i>Parkings visiteurs</i>	22
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	22
6.2.1	<i>Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours</i>	22
6.3	ESPACES VERTS	22
6.3.1	<i>Aires de repos</i>	22
6.3.2	<i>Plantations d'arbres, arbustes, fleurs</i>	22
6.3.3	<i>Engazonnement</i>	22
6.3.4	<i>Arrosage</i>	22
6.3.5	<i>Bassins décoratifs</i>	22
6.3.6	<i>Chemins de promenade</i>	22
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	22
6.4.1	<i>Sol</i>	22
6.4.2	<i>Equipements</i>	22
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	22
6.5.1	<i>Signalisation de l'entrée de l'immeuble</i>	22
6.5.2	<i>Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres</i>	22
6.6	CLOTURE	22
6.6.1	<i>Des jardins privés</i>	22
6.6.2	<i>Avec les propriétés voisines</i>	23
6.7	RESEAUX DIVERS	23
6.7.1	<i>Eau</i>	23
6.7.2	<i>Gaz</i>	23
6.7.3	<i>Electricité (poste de transformation extérieur)</i>	23
6.7.4	<i>Postes d'incendie, extincteurs</i>	23
6.7.5	<i>Egouts</i>	23
6.7.6	<i>Epuration des eaux</i>	23
6.7.7	<i>Télécommunications</i>	23
6.7.8	<i>Drainage du terrain</i>	23
6.7.9	<i>Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux</i>	23
7	DIVERS	24

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.
Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.
Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.
Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.
Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol, les fondations seront de type semelles filantes ou isolées descendues au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les murs de façades sont réalisés en parpaings de 20 cm d'épaisseur.
Leur face extérieure est recouverte d'un enduit monocouche à finition grattée et/ou des revêtements prévus conformément au permis de construire.
Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de façades sont réalisés en parpaings de 20 cm d'épaisseur.
Leur face extérieure est recouverte d'un enduit monocouche à finition grattée et/ou des revêtements prévus conformément au permis de construire.
Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Sans objet.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends situés entre circulation commune sont réalisés en parpaings pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur une face ou doublage par plaque de plâtre et revêtus d'un complexe phonique (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation), ou béton banché de 18 cm d'épaisseur revêtu d'un enduit pelliculaire sur chaque face, selon choix du Maître d'œuvre.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs contigus :

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

Les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180, ou béton banché de 18 cm d'épaisseur revêtu d'un enduit pelliculaire sur chaque face, selon choix du Maître d'œuvre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calculs du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou dalle pleine de 21 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée et 21 cm pour le plancher haut du niveau 1 et 2.

La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Sans objet

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre à structure alvéolaire ou similaire.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre à structure alvéolaire ou similaire.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

- Escalier commun :

Les escaliers sont réalisés en béton armé, le palier est coffré de façon traditionnelle, les volées sont soit coulées en place soit préfabriquées en usine.

- Escaliers privatifs :

Sans objet.

1.5.2 Escaliers de secours

Suivant l'arrêté du 31 janvier 86 et le classement en 2nd famille collective, l'escalier des parties communes fait office d'escalier de secours.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

La cage d'escalier est ventilée naturellement par un velux de désenfumage en cas d'incendie.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Pour la cage d'escalier et les parties communes : Sans objet.

1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières pendantes, posées sur crochets selon prescriptions du Maître d'OEuvre et suivant permis de construire.

Descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux, comprenant éléments droits, coudes divers et regards en pied de chute, selon permis de construire.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : fermettes industrielles ou traditionnelle suivant choix de la Société, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.

Saillies de toit : Sans objet

Couverture : en ardoises artificielles surmontées d'un terrasson en acier zingué conforme au permis de construire.

Accessoires : Sorties de toit adaptées.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Annexes :

Les annexes accolées au bâtiment sont recouvertes d'une étanchéité.

Les annexes non accolées au bâtiment sont recouvertes d'une étanchéité.

Les étanchéités sont de type Paradienne, membrane PVC ou similaire posée sur panneau OSB.

Accessoires : Sorties de toit adaptées (boîtes à eau, trop plein et couvertines)

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des sorties de toit adaptées.

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

- Pièces situées au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

- Pièces situées à l'étage :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'œuvre.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

- Pour les salles d'eau situées au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en Carrelage 43 x 43 cm ou équivalent – pose collée.

Teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre.

Plinthes assorties.

- Pour les salles d'eau situées aux étages 1 et 2 :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'œuvre.

2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Pour les sols des balcons, les dalles en béton armé sont laissées brutes de maçonnerie.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale blanche format 25x40, 20x40 ou équivalent dans les salles de bains :

- Au pourtour de la douche sur une hauteur de 2m par rapport au niveau supérieur de la douche,
- Au pourtour des baignoire sur une hauteur de 2 m par rapport au fond de la baignoire, ainsi que sur le tablier.
- Au droit des lavabos sur une hauteur de 50 cm,

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés (R.d.C – R+1) :

- soit en plaques de plâtre fixées sur un contre-lattage métallique.
- soit par projection d'enduit projeté.

Au R+2, les plafonds sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds et sont doublés par une couche d'isolant (de performance conforme à l'étude thermique) pour assurer l'isolation.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) blanc selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

Les appuis de fenêtres sont recouverts d'une tôle thermo laquée de couleur selon le permis de construire.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) blanc selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Les vitrages des fenêtres de salle de bain et salle d'eau seront dépolis. » »

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

Les appuis de fenêtres sont recouverts d'une tôle thermo laquée de couleur selon le permis de construire.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC blanc avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'œuvre.

2.5.2 Pièces de service

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC blanc avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'œuvre.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries bois.

2.6.2 Portes intérieures

Portes iso-plane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 123 avec vantail tierce, 205 x 83, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi-tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant bois exotique rouge ou en acier peint ou galvanisé double face, d'un ouvrant à recouvrement de 52 mm d'épaisseur constituée de deux coquilles en acier galvanisé double face apprêté époxy, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pênes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles et d'un habillage de base par moulures extérieures en aluminium extrudé peint.

Quincaillerie :

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type iso-plane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Dimensions suivant emplacement : 205 x 73, 205 x 63, 205 x 53 ou similaires

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Des compensateurs esthétiques sont prévus de part et d'autre des portes de placards.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, l'ouverture est muni d'une barre d'appui métallique thermolaqué selon plan permis de construire.

Les garde-corps des balcons seront composés de tôles thermolaquées conformes au permis de construire.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Un auvent métallique avec protection translucide sera positionné au-dessus de la porte d'entrée, suivant permis de construire.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture satinée (coloris selon permis de construire).

Les volets en Polychlorure de vinyle (PVC) sont blancs, livrés bruts.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les quincailleries des volets sont peintes ou non selon prescriptions du Maître d'œuvre. Les parties métalliques des garde-corps sont thermolaqués. (Coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous face et rives des balcons

Pour les balcons à la française, seules les rives de balcons sont recouvertes de deux couches de peinture acrylique suivant coloris selon permis de construire.

2.8.1.5 Sur béton

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition satinée finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Peinture blanche en deux couches avec finition mate.

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude par chaudière gaz individuelle à condensation à micro accumulation.

2.9.2.4 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz

La desserte en gaz est assurée pour la cuisine. L'acquéreur devra se conformer strictement à la réglementation en vigueur pour ce qui est du raccordement des appareils. Il devra notamment laisser le robinet d'arrêt gaz accessible y compris lors de la pose d'éléments meublants.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine ou la salle de bains selon les plans.

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Douche :

- RdC : les douches seront traitées en douche à l'italienne en carrelage antidérapant, y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.
- Etages : grès émaillé blanc (dimensions 80 x 80), avec douchette, flexible et barre de fixation.

Baignoire : en acier émaillé, avec douchette, flexible et barre de fixation.

Meuble SdB : meuble 600 mm en mélaminé avec 2 portes ou tiroirs, un plan 1 vasque moulé, un robinet mitigeur, un miroir et une applique LED.

Cuvette toilette : cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeuse conforme à la norme française (NF).

Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupeur de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique.

Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées dans les logements, sous fourreau dans les celliers et locaux vélos.

Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteurs Autonomes Avertisseurs de fumée.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage par chaudière gaz individuelle à condensation et micro accumulation, de performance conforme à la réglementation en vigueur.

Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 7°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les cuisines.

Les salles d'eau et salles de bains sont équipées d'un radiateur sèche serviette.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des gaz brûlés de chaudière par ventouse située en façade.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygro-réglable individuelle (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute.

Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les placards sont équipés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc avec tringle.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises TV (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées à une antenne commune située sur le toit, assurant la réception des chaînes TNT. Les prises d'antenne seront situées dans la gaine technique palière – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise de téléphone est installée dans chaque pièce principale. L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire dans le coffret DTI de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble est commandée à partir des appartements situés tous niveaux, par interphone à déclencheur.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 RANGEMENTS EXTERIEURS

3.1.1 Murs et cloisons

Les murs des annexes sont réalisés en parpaings de 15 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les murs recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « grattée » et/ou des revêtements prévus conformément au permis de construire.

La face intérieure est laissée brute.

3.1.2 Plafonds

Brut de charpente couverture

3.1.3 Sols

Dalle béton finition brute

3.1.4 Portes d'accès

Porte métallique recouverte de deux couches de peinture acrylique satinée.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKING COUVERT

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobés et béton balayé selon permis de construire.

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol du numéro de la place de stationnement selon permis de construire.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Sans Objet.

NOTICE DESCRIPTIVE

QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Les sols sont traités en carrelage grès cérame (43x43 environ), posé sur un résilient phonique. Les plinthes seront assorties.

Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Réservation pour pose d'un cadre de tapis brosse en laiton et décaissé pour tapis brosse type fibre de coco.

4.1.2 Parois

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture satinée, selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.1.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture glycérophtalique de la même teinte que les murs.

4.1.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble vitrée à châssis fixes incorporant une porte d'entrée vitrée à simple vantail pour accès depuis l'extérieur de l'immeuble. Cadres en profilé d'aluminium extrudé thermo laqué, double vitrage isolant antieffraction.

Mancœuvre par barre de poussée sur les deux faces du vantail ouvrant. Fermeture par serrure à canon européen. Gâche électrique à rupture de courant avec contact en feuillure par trois plots. Dé condamnation par interphone à code.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Elles sont agréées par le concessionnaire.

4.1.7 Tableau d'affichage

Sans objet.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

- Rez de chaussée :

Les sols sont traités en carrelage grès cérame (45 x 45 environ), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

- Etage :

Revêtements de sol textile sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'oeuvre.

4.2.2 Murs

Les murs sont recouverts d'un revêtement mural selon les prescriptions du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.2.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

4.2.4 Eléments de décoration
Sans objet.

4.2.5 Chauffage
Sans objet.

4.2.6 Portes
La porte de local entretien est de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions selon plan, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

4.2.7 Equipement électrique
Dans les circulations des étages, des spots sont encastrés dans les faux-plafonds.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols
Sans objet.

4.3.2 Murs
Sans objet.

4.3.3 Plafonds
Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès
Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules
Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique
Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers
Revêtements de sol textile sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'oeuvre.

4.4.2 Murs
Les murs sont recouverts d'un revêtement mural selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.4.3 Plafonds
Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Les escaliers (marches et contre-marches) et les plinthes sont :

- Entre Rez-de-chaussée et premier étage : en carrelage grès cérame (45 x 45 ou similaire),
- Entre le premier et le deuxième étage : sol textile sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin peintes en blanc

Les garde-corps et barreaudages sont en fonte de fer et en fer, recouverts de deux couches de peinture glycérophtalique noire.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

L'éclairage de l'escalier est assuré par les points lumineux des paliers

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Sans objet.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux d'entretien

Local commun sous l'escalier au R.d.C :

Le sol est traité en revêtement PVC sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée.
Les murs sont mis en peinture.

Le plafond en sous face d'escalier sont peints.

Équipement d'un vide seau fixé au mur avec robinetterie.

Un WC en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc.

Eau chaude sanitaire par ballon électrique de 30 litres.

Une prise de courant 16A + T étanche ; éclairage par hublot commandé par interrupteur étanche.

Consommation électrique à reporter sur le compteur général des parties communes.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères.

Sans objet.

4.7.2 Chaufferie

Sans objet.

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.

Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipement divers

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

Sans objet. 5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet. 5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet. 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet. 5.2.1.5 Colonnes montantes

5.2.2 Service d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet. 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.2.4 Comptage général

Sans objet. 5.2.2.5 Colonnes montantes

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire, dans la gaine commune.

5.3.2 Antennes TV et radio

Les prises d'antennes de chaque appartement sont raccordées à une antenne commune située sous le toit. Les prises d'antenne seront situées dans la gaine technique palière – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches ou réseau câblé.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le compteur général du concessionnaire, vanne d'arrêt général avec robinet de purge
Tubes en acier galvanisé noirs ou polychlorure de vinyle (PVC) pression suivant analyse de l'eau pour amenée horizontale jusqu'en pied de gaines verticales, avec emplacement pour pose de compteurs par le concessionnaire.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>

Un branchement pour les services généraux.
Calorifuge sur tuyauteries dans les locaux non chauffés.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe).

5.6.3 Colonnes montantes
Colonnes montantes avec anti-bélier en point haut de colonne et robinet de purge en pied de colonne. Fixation par colliers en aciers avec bague anti-vibration.

5.6.4 Branchements et comptages particuliers
Té de piquage à chaque étage.
Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes
Dans la gaine technique des paliers.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers
Dans la gaine technique des paliers.

5.7.3 Comptages des services généraux
Dans la gaine technique des paliers.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux
Il est prévu après accord avec le concessionnaire un comptage services généraux dans la gaine technique des paliers.

5.8.2 Colonnes montantes
Distribution par gaine technique sur chacun des paliers.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers
Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au compteur situé sur le tableau abonné par conduits et câbles encastrés dans les cloisons ou autres éléments en béton armé.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Les clôtures en limite de voie sont constituées d'un grillage souple à maille soudée complété d'une haie d'une hauteur de 1m20.

Les clôtures seront en retrait des limites de propriété d'environ 80cm.

Un passage de 0.10 m à 0.20 m sera laissé pour laisser passer la petite faune.

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale de type « demi hublot » reliée aux services généraux et équipée d'un radar détecteur de présence.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Des jardins privatifs

Les clôtures en limite de voie sont constituées d'un grillage souple à maille soudée d'une hauteur de 1m20 complété d'une haie.

Les clôtures seront en retrait des limites de propriété d'environ 80cm.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES</p>

Un passage de 0.10 m à 0.20 m sera laissé pour laisser passer la petite faune.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Les clôtures en limite de voie sont constituées d'un grillage souple à maille soudée complété d'une haie.
Un passage de 0.10 m à 0.20 m sera laissé pour laisser passer la petite faune.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Extincteurs et plan d'évacuation selon réglementation en vigueur.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Les eaux pluviales de toitures seront raccordées au réseau public par des canalisation enterrées cheminant sur la parcelle.

Des noues et bassins d'infiltration des eaux pluviales sont créés sur l'opération pour gérer les eaux pluviales du site, suivant repérage du permis de construire

La parcelle dispose d'un massif enterré et d'un réseau pour la gestion des eaux pluviales et l'infiltration sur la parcelle.

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / LE CLOS VERDE / QUADRIHOMES

7 DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de prise de possession, un contrat de mise en service et d'entretien pour les chaudières gaz.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la chaudière...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir classement RE2020.

DEMARCHES ET FRAIS COMPLEMENTAIRES

1 Branchements et compteurs

La demande de pose de compteur aux réseaux EDF, GDF, eau potable et France Télécom sera à réaliser par l'acquéreur.

A ce titre, l'acquéreur aura à s'acquitter des frais de branchements et des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs.

Les frais de mise en service et d'abonnement auprès des différents concessionnaires seront également à la charge de l'acquéreur.

La souscription d'un contrat d'entretien pour la chaudière à gaz est exigée.

2 Association Syndicale Libre.

Au titre de la participation aux frais de l'Association Syndicale Libre pendant la période intérimaire (nettoyage des voiries, des réseaux et des espaces verts, mise à disposition des bennes, consommation d'éclairage public, frais d'acte, etc. ...), l'acquéreur aura à régler une somme forfaitaire de 750 € le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

3 Boîte aux lettres

La fourniture et la pose de la boîte aux lettres sont à la charge du promoteur constructeur. Elle devra être aux normes PTT, de couleur au choix du maître d'œuvre, et posé en batterie, conformément au permis de construire.

Fait à _____, le _____

RESERVANT

RESERVATAIRE